

Précarité énergétique : des avancées sur un chemin difficile

La précarité énergétique est à l'ordre du jour. Un an après la réforme de l'Anah et le lancement du dispositif Habiter Mieux, quelle est la situation en Région Rhône-Alpes, plus particulièrement dans le parc privé, et quelles sont les perspectives ?

Des résultats mobilisateurs

40 % des ménages modestes (le premier quartile des revenus) ont un taux d'effort énergétique supérieur à 10 %, 1 sur 5 souffre du froid. L'enjeu est donc de taille. Parmi les avancées les plus marquantes dans le parc privé, citons le travail fait dans les copropriétés fragiles pour arriver à un diagnostic pédagogique ciblant les différents enjeux (isolation énergétique, adaptation au vieillissement, sécurité, ...) et les démarches de longue haleine engagées notamment à Grenoble, Lyon et Valence



pour que les copropriétés les plus modestes puissent effectuer des réhabilitations thermiques. La réhabilitation de la copropriété Grandes Terres des Vignes qui compte 300 logements à Vénissieux Rhône (ou l'opération "mur/mur" à Grenoble) en témoignent. D'autres actions ciblent l'habitat diffus comme par exemple le

**...1 ménage sur 5
souffre du froid...**

défi "familles à énergie positive" dans la Loire qui associe des familles à bas revenu, l'auto-réhabilitation écologique de logements en Haute Savoie, avec la Fondation de France. Enfin, le programme Habiter Mieux se déploie après la signature des contrats locaux d'engagement. Les personnes concernées sont des propriétaires occupants modestes ou très modestes. Les travaux sont souvent importants (plus de 15 000 euros) pour obtenir un gain énergétique supérieur à 25 %.

Par ailleurs, des milliers de dossiers d'impayés d'énergie sont traités par les fonds de solidarité logement, permettant de débloquer des situations critiques.

Pour aller plus loin

Pour autant, les impayés d'énergie étant en augmentation, les gestionnaires des FSL (Fonds de solidarité logement) sont inquiets et, phénomène non mesurable, un nombre croissant de personnes ne se chauffe plus suffisamment.

Partageant régulièrement leurs analyses, les acteurs locaux identifient 4 pistes de travail pour lever les obstacles qu'ils rencontrent sur le terrain.

La première est législative (décret décence, fiscalité...) : des dispositions plus contraignantes sont nécessaires pour que les propriétaires bailleurs privés améliorent la qualité de leurs logements, notamment ceux construits entre 1948 et 1975. Le manque de logements locatifs, spécialement pour les plus fragiles, contribue à pérenniser un marché du logement locatif



de mauvaise qualité. Les outils des acteurs locaux sont essentiellement incitatifs et ils se sont très fortement restreints avec la cure d'austérité que connaît l'Anah et le recentrage de ses priorités.

Des progrès sont à faire dans le repérage et dans l'analyse territoriale des situations de précarité énergétique : les personnes repérées par les services sociaux sont principalement les locataires en situation d'impayé. Les propriétaires occupants se manifestent peu. Les situations sont traitées sous l'angle individuel sans regard urbanistique ou patrimonial qui permette de cibler des actions territorialisées.

Troisième piste : les acteurs se connaissent mais travaillent-ils suffisamment ensemble ? Ils sont nombreux et détiennent chacun une partie de l'information et une partie de la réponse. Avec la restriction des crédits, les démarches transversales sont plus difficiles à monter alors qu'elles sont nécessaires. Combiner repérage, sensibilisation, travaux, éventuellement relogement, solvabilisation est nécessaire compte tenu des enjeux mais rarement à portée de main d'un seul acteur dès que l'on travaille à grande échelle. Près de 3 000 000 Rhônalpins consacrent plus de 1,8 mois de revenus à leurs dépenses d'énergie. (source : INSEE PREMIERE mai 2011, en ramenant le chiffre France entière à la population rhônalpine).

L'approche globale du logement et de la situation de la famille constitue la quatrième piste de travail : la crainte d'une augmentation forte des coûts de l'énergie et les nécessités de la préservation de l'environnement ont incité les politiques à recentrer les dispositifs d'aide sur les travaux d'économie d'énergie. Or les logements des personnes fragiles cumulent

souvent les problèmes : consommation d'énergie, ascenseur à remettre aux normes dans les grandes copropriétés, installation électrique dépassée, voire dangereuse, inadaptation à la perte de mobilité des personnes âgées...

Les deux tiers des ménages pauvres habitent dans le parc privé, un tiers est locataire, l'autre propriétaire. Les dispositifs d'aide doivent être adaptés à leurs besoins réels.

Dans un contexte d'incertitude forte sur les moyens des politiques publiques, prendre du recul, analyser les différentes données du problème, faire la part des démarches urbanistiques (y compris sur le parc privé ancien), croiser vieillissement de la population, nouvelles fragilités (notamment des jeunes) et problèmes de logement paraît nécessaire pour optimiser les solutions proposées.

Nathalie Domenach (URPACT Rhône-Alpes)
Malorie Clermont et Philippe Bouchardeau (IERA)

Le Conseil régional mobilisé

La Région Rhône-Alpes et l'État sont en train de mettre en place le Schéma Régional Climat Air Énergie qui comporte un volet sur la précarité énergétique dans les chapitres relatifs à "l'habitat" et aux "transports". Le Conseil régional agit également au travers de fonds départementaux, venant étendre le dispositif que certains précurseurs (Loire et Drôme notamment) avaient initiés. Il a aussi construit en partenariat avec l'ADEME et les acteurs du logement deux référentiels Qualité environnementale des bâtiments (QEB), l'un pour le neuf et l'autre pour l'ancien.